

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 avril 2016

Séance ouverte à 20 heures 00

Présents :

Mmes et MM. ALAVOINE, BISSONNIER, BOVIGNY (arrivée à 20h09), BONJEAN, BRIMBOEUF, EL MAOUJOURI, FARINHA, GAUTHIER, GOYER, JUTEAU, LAURENT, LE BON, LEVOUX, LUTON, MALBO, MARNIER, POIGNARD, ROLAND TAFFOUREAU, TAUZI, THAUVIN, VENON.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CROISSET pouvoir à M. JUTEAU

M. ARCHENAULT pouvoir à M. FARINHA

Absents excusés : Mme HOCHET et M. DUBOIS

A l'unanimité, M. FARINHA a été désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée, assisté de Mme Mineau, auxiliaire.

1) Adoption du PV du 22 mars 2016 : Adopté à l'unanimité

URBANISME

2) Transfert Droit de Préemption Urbain par CC VALSOL

Suite au transfert de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » à la CC VALSOL, la compétence en matière d'instauration et d'exercice du DPU lui est transférée de plein droit par la loi ALUR.

Le transfert de ce droit reste limité à l'exercice des compétences de l'EPCI ; le code de l'urbanisme permet dans son article L 213-3 la possibilité pour l'EPCI de déléguer l'exercice du DPU aux communes membres au titre des compétences qu'elles ont conservées.

En conséquence, la CC VALSOL a instauré par délibération en date du 24/03/2016 un DPU sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser (ZU et ZAU) des communes dotées d'un PLU, notamment.

Par la même délibération, la CC VALSOL a décidé de donner délégation aux communes pour l'exercice de ce DPU sur l'ensemble des zones ZU et ZAU des PLU communaux.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Accepter la délégation qui lui est consentie pour l'exercice de DPU sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

3) Droit de préemption urbain : Déclarations d'intention d'aliéner

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, **le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain : 4 DIA n°21 à 24**

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

4) Proposition de S.D.C.I – Avis de la commune

Suite à la proposition de la commission départementale de coopération intercommunale (C.D.CI), relative aux futurs regroupements intercommunaux dans le département du Loiret, il est proposé au Conseil d'émettre son avis sur le regroupement qui concerne la commune.

M. le Maire expose le nouveau projet de regroupement, projet issu des concertations qui ont suivi l'avis défavorable porté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en décembre 2015. Lors de la réunion de la CDCI du 16 mars 2016, portant sur l'examen et le vote des projets d'amendement, voté à la majorité des 2/3, il est intégré au présent schéma l'extension de périmètre de la Communauté de Communes des Loges à 6 communes à savoir : Sandillon, Férolles, Ouvrouer les Champs, Sigloy, Vienne en Val et Tigy actuellement membres de la CC VALSOL (41 175 habitants).

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Emettre un avis favorable au nouveau projet de regroupement intercommunal qui suit : Intégration de Sandillon et 5 autres communes de la CC VALSOL à la CC des Loges, intégration de Vannes sur Cosson à la CC du Sullias,
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

5) Convention de versement d'un fonds de concours – M.S.P - Cabinet de kinésithérapie

Le Maire expose la proposition de la CC VALSOL, selon laquelle la commune est sollicitée pour le versement d'une aide, sous forme de fonds de concours, visant à prendre en charge une partie des charges locatives liées à l'installation d'un cabinet de kinésithérapie dans la future Maison de santé pluridisciplinaire. L'aide sollicitée est de 35 euros mensuels environ.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Approuver la convention de participation au financement d'une partie des charges de gestion locative du futur cabinet de kinésithérapie, pour l'année 2016,
- Autoriser la signature de la convention et l'accomplissement par le Maire de toute formalité
- Inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 de la commune (section fonctionnement)

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

FINANCES

6) Subventions aux associations

Sur proposition de Mme l'adjointe et de la commission « Vie associative », il est proposé au Conseil de statuer sur l'attribution détaillée par association, (les conseillers présidents d'association ou membres exécutifs de bureau ne prenant pas part au vote, Mme TAUZI et MM. POIGNARD, VENON, EL MAOUJUDI, FARINHA et THAUVIN) de l'enveloppe budgétaire prévue pour le versement d'une aide aux associations.

Sur cet exposé des propositions de subventions ordinaires et exceptionnelles, il est proposé au Conseil de

- Approuver la répartition de l'enveloppe des subventions aux associations, telle qu'elle figure en annexe
- Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016 de la commune (section fonctionnement chapitre 65)
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

7) Participation aux frais de scolarité – Ecole Saint Paul du Bourdon Blanc

Sur demande formulée par l'école St Paul-Bourdon Blanc, il est proposé au Conseil de statuer sur le versement d'une aide au fonctionnement pour un enfant Sandillonnais inscrit dans cet établissement scolaire.

L'aide au fonctionnement accordée généralement est identique à celle versée pour un enfant scolarisé à Sandillon, à savoir 42.50 €.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Approuver le versement d'une participation aux frais de scolarité pour un enfant sandillonnais scolarisé à l'école ST PAUL BOURDON BLANC
- Inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 de la commune (section fonctionnement chapitre ...)
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

8) Avancements de grade et créations de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

En lien avec les avancements de grades, la promotion interne et départs en retraite, sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil est appelé à se prononcer sur les créations de postes et la mise à jour du tableau des emplois de la commune en découlant.

Les créations concernent 1 poste d'ASEM principal 2^e classe, un poste d'adjoint technique principal 2eme classe, un poste de rédacteur, pour des avancements de grade et inscription sur liste d'aptitude ; les nominations pourront être prononcées par le Maire à l'issue de la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en vue du remplacement d'un agent partant à la retraite par un agent débutant au restaurant scolaire.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Approuver les créations de postes exposées en vue des avancements de grades, promotion interne et besoins des services
- Mettre à jour le tableau des emplois de la commune, annexé à la présente
- Confirmer les crédits nécessaires au budget 2016 de la commune (Chapitre 012)
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

9) Convention de remisage de véhicule

Sur proposition de la commission du personnel, le Conseil est appelé à se prononcer sur la mise en place d'un règlement d'utilisation de véhicules qui peuvent être mis à disposition des agents municipaux, ainsi que les conditions de mise à disposition avec autorisation de remisage au domicile de l'agent.

Le Maire donne lecture des principaux éléments du règlement d'utilisation des véhicules de la commune et du projet de convention de remisage à intervenir avec le responsable des services techniques à titre principal.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Approuver le règlement concernant les conditions d'utilisation des véhicules municipaux
- Approuver la convention de remisage d'un véhicule entre la commune et le responsable des services techniques à titre principal

- Autoriser le Maire à signer toute autre convention de remisage et ne rendre compte au Conseil
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

SOCIAL

10) Vente d'un logement locatif 3f – Avis de la commune

Sur proposition de l'adjointe aux affaires sociales, le Conseil est appelé à émettre un avis sur le projet de cession par la société 3 F Immobilière Centre Loire d'un logement locatif situé rue des Cailloux, avant proposition au locataire et autorisation de mise en vente délivrée par Monsieur le Préfet.

Sur cet exposé, il est proposé au Conseil de

- Emettre un avis favorable au projet de cession par la société 3 F Immobilière Centre Loire d'un logement locatif situé rue des Cailloux,
- Charger le maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE : Sans objet

AFFAIRES DIVERSES :

Information : monsieur le Maire fait le point sur la prochaine ouverture de la Maison de Santé qui devrait intervenir au début du mois de mai 2016.

Information : monsieur l'adjoint à la voirie informe l'assemblée que la société INFOCOM, propriétaire du véhicule publicitaire dont nous avons la jouissance à titre gracieux, arrête le contrat faute d'annonceurs et nous propose de racheter ce véhicule au prix de 6 000 € TTC. Compte tenu de l'offre intéressante et de l'utilité de ce véhicule frigorifique pour la livraison des repas, dans le cadre de la banque alimentaire, la commune va accepter cette proposition.

Information : monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un sandillonnois résidant rue de Savigny qui évoque l'incivilité de certains concitoyens qui déposent leurs détritiques tout autour des bennes et qui précise que la vue de cet « équipement » n'est pas des plus agréables. Il suggère l'aménagement de haies végétales qui occulteraient les containers. Monsieur l'adjoint à la voirie a fait une réponse en précisant que le SICTOM prévoit pour 2018 l'enlèvement des emballages en porte à porte et le nombre de containers s'en trouverait ainsi restreint et leur aménagement envisageable.

Information : Monsieur POIGNARD donne lecture d'un courrier émanant du Pays Sologne Val Sud qui incite les communes à inscrire les chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Il informe l'assemblée que cette démarche a été entreprise par la commune depuis mai 2011.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

VOIRIE : rappel commission voirie le 11 mai 2015 à 20 heures. Différents chantiers ERDF sont en cours et nécessitent une surveillance accrue de notre part afin que les délais soient maîtrisés.

FETES et CEREMONIES : proposition commissions les 2 et 19 mai à 20 heures 30, la réunion du 19 ayant pour ordre du jour « Les fêtes de Loire ».

CCAS : /

EMBELLISSEMENT : Achat d'une débroussailleuse électrique et future acquisition d'un broyeur (démarche Agenda 21). L'équipe œuvre pour l'obtention de la deuxième fleur.

ACE : marché de Noël le 11 décembre le matin

INFO – CULTURE-COMMUNICATION : prochaine parution de la « lettre » en juin et la mise en place du site Internet pourrait intervenir fin mai ou dans le courant du mois de juin 2016. La journée du patrimoine aura lieu le 18 septembre 2016 et le thème portera sur le scolaire.

BATIMENTS : Monsieur LEVOUX sollicite la commission embellissement afin qu'elle lui communique les couleurs retenues pour les murs de la SDCM. Monsieur LEVOUX informe ses collègues que le dossier de DETR relatif à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux a été retenu par le préfet à hauteur de 35% soit 13 346 €. Cependant, le second dossier relatif à la réfection des écoles et amélioration acoustique du restaurant scolaire ne bénéficiera pas de cette subvention mais une demande a été effectuée au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 (pour un montant de 15 000 €).

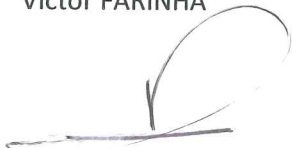
URBANISME : RAPPEL Réunion avec ECMO et IEA pour la révision du PLU le 25 avril 2016 à 14 h 30 suivi d'une réunion de travail. La commission des impôts s'est tenue ce jour. Point sur NEXITY Lotissement « Clos Finet » : des vestiges ont été mis à jour dans la 2^{ème} tranche. Nous sommes dans l'attente du diagnostic de la DRAC. Le feu vert de pouvoir lotir la 1^{ère} tranche devrait intervenir le 28 avril prochain.

SCOLAIRE : /

JEUNESSE -CRJ : /

Après un échange sur les dates à retenir et manifestations prochaines, la séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance
Victor FARINHA



Le Maire,
Gérard MALBO



